

Spécialisation vétérinaire en Santé Publique Vétérinaire

Le Code Rural (art. R. 814-34) définit le cursus des études vétérinaires et institue les 2 niveaux de diplômes dits de spécialisation vétérinaire dont les modalités générales sont précisées dans l'arrêté du 17 octobre 1996 :

- **CEAV** (certificat d'études approfondies vétérinaires) : formation d'une durée équivalente à une année universitaire à temps plein.
- **DESV** (diplôme d'études spécialisées vétérinaires) : formation d'une durée équivalente à 3 années universitaires à temps plein ; ce DESV peut correspondre à 2 années seulement s'il fait suite à un CEAV.

Actuellement, l'organisation DESV dans la spécialité « santé publique vétérinaire » est en cours de réflexion notamment dans son articulation avec les formations équivalentes européennes et le CEAV GSQA.

La formation du CEAV « santé publique vétérinaire » est organisée par les 4 Ecoles Nationales Vétérinaires et l'Ecole Nationale des Services Vétérinaires de Lyon, et, est administrativement rattachée à l'ENV de Lyon.

Il existe deux voies d'obtention du CEAV :

- la voie du cursus scolaire (enseignements et stage(s) en situation professionnelle). Ce cursus est sanctionné par un examen final.

- la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) accessible pour les vétérinaires pouvant justifier au minimum d'une expérience de trois ans équivalents temps plein dans le domaine de la santé publique vétérinaire. Cette voie de VAE est présentée dans un autre document.

Les objectifs du CEAV

Dans le domaine de la Santé Publique Vétérinaire le CEAV a pour mission de certifier un niveau de compétence vétérinaire approfondie nécessaire permettant de satisfaire à un référentiel d'activité professionnelle. Ce niveau est défini par des connaissances, aptitudes et compétences qui sont consignées dans un référentiel de diplôme. Ces deux référentiels sont présentés plus loin. Le cursus de formation du CEAV-SPV vise à compléter l'expertise scientifique et la technicité acquises lors de la formation vétérinaire préalable par une approche pluridisciplinaire – technique, socio-économique, juridique, administrative et politique - des domaines de la santé publique vétérinaire.

Référentiel d'activité professionnelle

Le titulaire du CEAV « santé publique vétérinaire » a pour vocation d'intervenir dans les métiers et activités centrés sur la maîtrise des risques sanitaires dans les interactions entre l'homme, l'animal, la denrée et l'environnement.

Cette orientation repose sur des connaissances approfondies et savoir-faire en : analyse des dangers, évaluation et prévention des risques sanitaires, résolution de problèmes posés par une situation sanitaire dans les interactions entre l'homme, l'animal, les productions agro-alimentaires et l'environnement.

Les activités professionnelles où s'exercent les compétences, connaissances et savoir-faire correspondant à ce référentiel sont :

- **Cadre technique des organismes publics et parapublics du secteur de la santé publique :** Services vétérinaires officiels français ou étrangers, Agences de Sécurité Sanitaire (AFSSA, AFSSET, InVS), Services dépendant du Ministère de la Santé (DASS, CIRE), Services dépendant du Ministère de l'Agriculture, INRS, Services de santé des armées français ou étrangers, les collectivités territoriales ...
- **Cadre technique des organismes publics et parapublics intervenant dans l'environnement, la faune sauvage, l'économie agricole :** ONCFS, Services d'économie agricole, Directions régionales de l'environnement ...
- **Cadre technique des organismes intervenant dans le domaine de la maîtrise de la santé en élevage et de la qualité des productions issues de l'élevage (groupements de défense sanitaire, groupements de producteurs, chambres d'agriculture) :** par exemple, responsable santé ou qualité en groupement de producteurs, responsable technique en groupement de défense sanitaire, conseiller d'élevage ...
- **Consultants et experts** pour les collectivités territoriales, pour les entreprises des filières agro-alimentaire, pour les bureaux d'étude dans les domaines sanitaire et environnemental
- **Cadre d'entreprises agro-alimentaires**

Cette formation apporte des éléments complémentaires de formation aux professionnels :

- *de la recherche dans le domaine des zoonoses (CNRS, Université en particulier les facultés de médecine, INSERM, IRD, INRA...).*
- *de l'expertise internationale dans le domaine des zoonoses, des épizooties et de l'hygiène des aliments (OMS, OIE, FAO, CIRAD, ONG...)*
- *de l'enseignement supérieur dans les champs disciplinaires en lien avec la maîtrise des risques sanitaires dans les interactions entre l'homme, l'animal, la denrée et l'environnement (ENV, Ecoles d'agronomie, ENSP, ENSV, Facultés de médecine...)*

Référentiel de diplôme

Dans le domaine de la Santé Publique Vétérinaire, le CEAV forme des professionnels de haut niveau, acteurs de la maîtrise des risques sanitaires dans les interactions entre l'homme, l'animal et l'environnement, notamment tout au long de la chaîne alimentaire.

Un vétérinaire certifié en « Santé Publique Vétérinaire » a acquis les connaissances et les méthodes nécessaires

- à la maîtrise des dangers pour les populations animales
- à la maîtrise des dangers d'origine animale pour la santé humaine et l'environnement
- à l'élaboration, la mise en œuvre et à l'évaluation des stratégies de maîtrise des risques
- à l'interaction avec l'ensemble des acteurs de la santé publique vétérinaire et de la santé publique.
- à la communication avec les partenaires professionnels et le public.

A l'issue de la formation, le *candidat sera capable de* :

Compétences générales

- Identifier l'environnement professionnel immédiat et ses interlocuteurs.
- Trouver toute information, notamment scientifique et en faire une analyse critique
- Collecter des informations auprès d'un individu ou d'un groupe d'individus
- Identifier et hiérarchiser les données recueillies en tenant compte notamment de différents degrés de priorité
- Identifier les informations complémentaires nécessaires à la prise de décision.
- Tenir des dossiers opérationnels ainsi qu'élaborer clairement des comptes rendus
- Structurer sa communication en fonction des points majeurs en les justifiant.
- Développer clairement un contenu, et expliquer en termes adaptés ses conclusions et les mesures à prendre.
- Identifier et formuler un problème sanitaire en termes opérationnels
- Adopter une attitude de vigilance permanente pour être en mesure de détecter toute occurrence d'un événement sanitaire anormal potentiellement porteur d'une menace

Compétences spécifiques

Dans le domaine de l'évaluation et de la gestion des risques sanitaires

- Raisonner sur un exemple en appliquant les bases de la cyndinique :
 - formaliser les étapes de la démarche de l'analyse des risques
 - apprécier les risques pour un danger donné et à un maillon donné dans les interactions entre l'homme, l'animal et l'environnement, tout au long de la chaîne alimentaire y compris le maillon de la production primaire¹
 - proposer une stratégie de maîtrise des risques pour un danger donné et à un maillon donné dans les interactions entre l'homme, l'animal et l'environnement, tout au long de la chaîne alimentaire y compris le maillon de la production primaire¹ en tenant compte des interactions avec les autres maillons.
- Décrire l'organisation générale en filière et les procédés aux différentes étapes de production
- Evaluer l'impact d'un système de production ou d'un procédé de transformation aux différentes étapes de la chaîne alimentaire y compris la production primaire¹ sur la santé des

¹ Production primaire est entendue ici au sens du Règlement CE 178/2002 du 28 janvier 2002 (chap. I, article 3, alinéa 17) « la production, l'élevage ou la culture de produits primaires, y compris la récolte, la traite et la production d'animaux d'élevage avant l'abattage. Elle couvre également la chasse, la pêche et la cueillette de produits sauvages »

hommes et des animaux, la sécurité des produits, la protection des animaux et de l'environnement.

- Comprendre les interactions entre les différents acteurs concernés par la maîtrise des risques sanitaires : agro-fournisseurs, producteurs primaires, transformateurs, distributeurs, consommateurs, experts, législateurs, autorités politiques et administratives, médias ...
- Identifier les paramètres intervenant dans la gestion des risques et la communication sur les risques
- Exploiter de façon critique les données scientifiques pour apprécier l'exposition au risque et/ou pour élaborer des recommandations pour la maîtrise des risques.
- Caractériser les dangers physiques, chimiques et biologiques pour la santé de l'homme et des populations animales, liés aux animaux, à leurs produits, à leur élevage et à leur transformation
- Décrire le principe des méthodes disponibles pour mettre en évidence la présence ou l'absence d'un danger, donner une appréciation de leurs qualités et limites, interpréter les résultats obtenus avec ces méthodes.
- Collecter les données sur le terrain
- Mettre en œuvre une méthodologie pertinente de recueil d'échantillons, une enquête épidémiologique, une action dans un réseau d'épidémiosurveillance
- Conduire des mesures d'intervention sanitaire

Dans le domaine du droit

- Identifier les niveaux de responsabilité en matière de santé publique vétérinaire et situer la responsabilité juridique des différents acteurs.

Dans le domaine de l'économie

- Identifier les processus de décision des politiques agricoles et alimentaires, européennes et internationales.
- Identifier les notions de coût et de conséquences économiques d'une décision sanitaire
- Identifier les conséquences économiques et sanitaires des modifications des comportements alimentaires
- Identifier les enjeux concernant notamment la biodiversité, la protection des animaux et le développement durable.